

## De l'Utilisation de Logiciels Propriétaires dans l'Enseignement Public

L'étudiant de l'UTBM, au cours de sa scolarité, est amené à utiliser dans le cadre de ses cours essentiellement des logiciels propriétaires, au département Génie Informatique mais aussi dès le Tronc Commun. Nous pensons, pour les raisons qui suivent, que ce recours quasi-systématique au logiciel propriétaire ne correspond pas à la mission d'enseignement public de l'UTBM et est en outre néfaste aux étudiants.

Les choix logiciels dans l'enseignement sont souvent motivés par la facilité : des logiciels considérés comme bien connus, parfois élevés au rang de standard industriel, sont imposés aux étudiants sans justification technique ou pédagogique réelle. En dehors de ce que ces choix coûtent financièrement à l'UTBM, force est de constater qu'ils sont généralement peu adaptés à l'enseignement : les étudiants peuvent difficilement utiliser un logiciel ou accéder à sa documentation en dehors de l'école pour des problèmes de licence, sans parler d'autres restrictions telles que la limitation du nombre d'utilisateurs simultanés à l'école. Il est de plus important pour un futur ingénieur d'avoir une « culture » des outils disponibles lui permettant d'avoir une approche critique sur les choix techniques en comprenant et maîtrisant les raisons qui l'ont motivé. Dans le cas contraire, l'étudiant aura tendance à reproduire ce choix soit parce qu'il est habitué à l'outil, soit parfois malheureusement parce qu'il n'y connaît pas d'alternative. Au final, on constate que l'enseignement *public* contribue à une promotion au service d'entreprises *privées*, perpétuant ainsi ces fameux « standards de l'industrie ».

Il paraît clair que l'utilisation de logiciels *libres*, c'est-à-dire librement accessibles avec leur code source, redistribuables et modifiables, est plus en adéquation avec la mission de l'enseignement *public* : leur principale raison d'être est une volonté de *partage* de la connaissance et des outils, ce qui correspond à une des valeurs de l'enseignement public. Notamment, la possibilité de pouvoir étudier le code source des outils disponibles, dans le but honorable de mieux *comprendre*, peut s'avérer intéressant pour des étudiants en informatique. Leur utilisation mettrait un terme aux restrictions précédemment évoquées et à cette publicité indirecte à laquelle participe actuellement notre école qui ne fait qu'entretenir le monopole des logiciels propriétaires et la dépendance des utilisateurs vis-à-vis desdits logiciels.

Aujourd'hui, rares sont les applications pour lesquelles aucun logiciel libre n'existe, du serveur web aux outils de production de documents, en passant par les compilateurs et les bases de données. De plus, les logiciels libres sont dans bien des cas au moins d'aussi bonne qualité que les logiciels propriétaires, voire de meilleure qualité, notamment dans le domaine des outils de développement. La recherche d'un logiciel pour un cours donné permettrait même aux étudiants de s'ouvrir aux différentes solutions disponibles et de choisir selon des critères réellement techniques. Enfin, ajoutons que certains lycées ont déjà adopté les logiciels libres pour pouvoir « reprendre le contrôle » de leurs systèmes d'information, et que beaucoup d'universités ou écoles, parfois même privées, sont déjà reconnues pour leur contribution à des projets logiciels libres.

Nous espérons ainsi sensibiliser étudiants et professeurs à l'existence de cette solution alternative et leur proposons de faire en sorte de choisir, ensemble, pour chaque unité de valeur, une solution logicielle libre adaptée à leurs besoins.

Adrien Anselme, Alexandre Belloni, Ludovic Courtès, Zoé Drey,  
Eric Hoffmann, Ségolène Métais, Thomas Petazzoni, Sébastien Pierre.